



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 147

OBJET : Quartier Fort Bloqué

Tournage d'un film.

Le vendredi 29 septembre 2023 de 9h à 19h.

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Thomas Delarue représentant de Gaumont Production Télévision

– 30, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'un tournage, Gaumont production sera autorisée à occuper le domaine public sur le sentier de randonnée à l'arrière de l'allée de l'Etang le vendredi 29 septembre 2023 de 9h à 19h.

Le stationnement sera interdit et réservé aux équipes de tournage, parking de l'allée de l'Etang, parking allée des Roseaux et impasse de l'allée des Cupressus du jeudi 28 septembre 2023 à 18h00, au samedi 30 septembre 2023 à 8h00.

Allée des Chardons Bleus : la gestion de la circulation et du stationnement se fera selon la signalisation mise en place du jeudi 28 septembre 2023 à 18h00, au samedi 30 septembre 2023 à 8h00.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 3 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

29 SEP. 2023

Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex